

TAQA MOROCCO

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
Au capital social de 2.358.854.200 dirhams
Siège social : Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El
Jadida
Registre de Commerce d'El Jadida numéro 2145
Identifiant Fiscal : 1021595

PROCES VERBAL DE REUNION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE EN DATE DU 16 MARS 2020

L'an deux mille vingt ;
Le seize mars ;
A 15 heures ;

Les membres du Conseil de Surveillance de la société **TAQA MOROCCO**, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital social de 2.358.854.200 Dirhams dont le siège social est situé à Commune Moulay Abdellah, Route régionale 301, PK 23, Centrale Thermique de Jorf Lasfar, El Jadida (« **TAQA MOROCCO** » ou la « **Société** ») se sont réunis en Conseil, conformément aux dispositions des Statuts de la Société, dans les locaux de la société Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA) à Abu Dhabi et par voie de visiosurveillance, sur convocation du Président du Conseil de Surveillance.

Sont présents et ont élargé le registre de présence, les membres du Conseil de Surveillance suivants :

- S.E. Khaleefa Ali Mohamed Abdulla Alqamzi (Président du Conseil de Surveillance) ;
- S.E. Abdulaziz Abdulrahman Mubarak Alhemaidi (Vice-Président du Conseil de Surveillance) ;
- S.E. Saqer Salem Mohamed Binham Alameri (Membre du Conseil de Surveillance) ;
- Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA), représentée par Monsieur Awad Saeed Bakhit Saseed Alketbi (Membre du Conseil de Surveillance) ;
- Monsieur Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaheri (Membre du Conseil de Surveillance) ;
- Monsieur Mohammed Abdulla Falah Jaber Al Ahbabi (Membre du Conseil de Surveillance) ;
- Monsieur Vivek Gambhir (Membre du Conseil de Surveillance).

Le Conseil de Surveillance réunissant ainsi la présence effective de plus de la moitié des membres du Conseil de Surveillance en fonction, est déclaré régulièrement constitué et peut ainsi valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

S.E. Khaleefa Ali Mohamed Abdulla Alqamzi préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

Monsieur Vivek Gambhir est désigné secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du Conseil de Surveillance qu'ils ont été convoqués afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Revue du rapport de gestion du Directoire relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Expiration des mandats de quatre Membres du Conseil de Surveillance ;
- Réunion de la prochaine Assemblée Générale ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Le Président rappelle au Conseil de Surveillance que, conformément à la loi n° 17-95 régissant les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « **Loi** »), le Directoire lui a transmis les comptes de la Société clos le 31 décembre 2019.

54

Lecture est donnée, par la suite, du rapport de gestion du Directoire.

Le Président présente au Conseil de Surveillance ses observations sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice écoulé et sur le rapport de gestion du Directoire.

Puis, il offre la parole aux membres du Conseil de Surveillance.

Une discussion s'instaure au cours de laquelle, les membres du Conseil de Surveillance formulent leurs observations sur les documents présentés.

Par ailleurs, le Président précise qu'il n'y a pas eu de nouvelles conventions réglementées conclues au cours de l'exercice écoulé et rappelle les conventions réglementées autorisées et conclues antérieurement, mais dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Il précise que les Commissaires aux Comptes en ont été régulièrement informés pour l'établissement de leur rapport spécial et rappelle que ces conventions devront être soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Le Conseil de Surveillance met alors définitivement au point et arrête, à l'unanimité, son rapport contenant ses observations sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019; rapport à présenter, conformément à la Loi, à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de cet exercice.

Le Conseil de Surveillance félicite les Membres du Directoire pour les résultats et les opérations réalisés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

DEUXIEME DECISION

Le président du Conseil de Surveillance rappelle que les mandats de **Messieurs Abdulaziz Abdulrahman Mubarak Alhemaidi, Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaheri, Mohammed Abdulla Falah Jaber Al Ahbabi et de la société Abu Dhabi National Energy Company PJSC (TAQA) représentée par Monsieur Awad Saeed Bakhit Saeed Alketbi** en qualité de Membres du Conseil de Surveillance expire à l'issue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

Le Conseil de Surveillance décidera, dans une réunion ultérieure devant se tenir en toute hypothèse avant la date de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, de la proposition qu'il fera à l'Assemblée concernant le renouvellement de Membres du Conseil de Surveillance et/ou la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance.

TROISIEME DECISION

En conséquence de l'adoption des décisions précédentes, le Conseil de Surveillance prend acte de la convocation par le Directoire de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 24 juin 2020 à 11 heures, dans les bureaux de la Société sis 29, Lotissement Guynemer, Route d'El Jadida, Oasis, 20410 Casablanca.

Le Conseil de Surveillance approuve l'ordre du jour ci-après, ainsi que le projet de texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale, tel qu'ils pourront être complétés en conséquence des décisions qui seront prises par le Conseil de Surveillance relativement au renouvellement et/ ou remplacement des Membres dont les mandats expirent :

1. Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels sociaux et consolidés et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport de gestion du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

5. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
7. Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;
8. Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;
9. Approbation des conventions réglementées ;
10. Fixation d'une somme annuelle à allouer aux Membres du Conseil de Surveillance à titre de jetons de présence ;
11. Expiration des mandats de quatre Membres du Conseil de Surveillance ;
12. Questions diverses ;
13. Pouvoirs en vue des formalités.

Le Conseil de Surveillance approuve le projet de texte des résolutions qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale.

QUATRIEME DECISION

Question diverses :

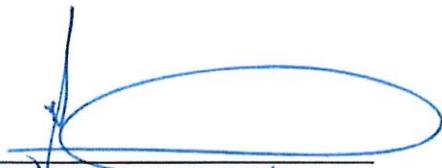
Le Conseil de Surveillance approuve le montant de la gratification annuelle des Membres Exécutifs de TAQA Morocco au titre de l'année 2019 tel que proposé par le Président du Directoire et validé par le Comité de Rémunération et de Nomination des Dirigeants.

CINQUIEME DECISION

Le Conseil de Surveillance confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes les formalités légalement requises partout où besoin sera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par le Président et le Vice-Président du Conseil de Surveillance.



S.E. Khaleefa Ali Mohamed Abdulla Alqamzi
Président du Conseil de Surveillance

DocuSigned by:


Saeed Hamad Obaid Abuqata Aldhaheri
Membre du Conseil de Surveillance